

Le Secrétaire Général

N°028/DB/MP/2021

Paris le 29 mai 2021

Compte rendu du Comité Directeur du samedi 22 mai 2021

Membres présents :

Dominique BALOUP - Francis DUTHIL - Patrick PEDRAZZANI - Véronique PONS - Cassandre CAMPANELLA - Jeff CAGNAC - Luc LACOSTE - Gilles DUMAS - Emmanuel MARTINOD - Jean Claude TOUXAGAS - Jean GUILHEM - Younes KHATTABI - Pascal MERLIN - Gilles JAUBERT - Anne Marie TREMOUSAYGUE VAN KLAVEREN - Julien MORATA - Laurence BIVILLE - Gilles ESTAY

Membres excusés :

Magalie DOMART (pouvoir donné à M. Younes KHATTABI) - Patrick ENTAT - Florian RODRIGUEZ - Hugues RATIER - Pascale CHINAUD

Personnalités invitées aux travaux :

Frédéric BALDY (Président de la Commission des Divisions Nationale et Fédérale)
Robert COUSTY (Président de la Commission Nationale de la Technique et de la Formation)
Jean Pierre MORATA (Président de la Commission de Mise à jour des documents officiels)
Jacques PLA (DTN)
Albert SANTALUSSIA (Président de la Commission des Finances)

Responsable administrative :

Anne LHEUILLET

Juriste :

Marie PUYAU

Après accord unanime des Membres présents, ce Comité Directeur s'est tenu en deux parties. Samedi 22 mai en présentiel et jeudi 27 mai en visioconférence.

Ce premier rendez-vous en présentiel depuis les 19 et 20 décembre 2020 a commencé par un tour de table à huis clos de 9h à 11h.

En préambule des travaux, les membres du Comité Directeur ont en effet été invités à débattre autour de problématiques et de propositions concernant les prises de décisions, de positions publiques et de traitement de la question de la neutralité politique philosophique et religieuse qui sied à une fédération délégataire de service public.

Ce texte sera adressé aux Présidents des clubs, des Ligues et des Comités, et sera positionné sur le site de la Fédération dans l'espace juridique.

1. Informations générales

- Point sur reconnaissance de haut niveau

Après avoir été informés de la non-reconduction du statut de haut niveau de notre sport, un groupe de travail constitué en urgence et présidé par M Gilles ESTAY, Vice-Président a été mis en place.

Ce groupe a mis en forme un document support à la renégociation de ce critère essentiel et vital pour notre Fédération.

- Relations avec ERL et IRL --> Coupe du Monde

Les excellentes relations entretenues avec l'IRL, et les positions conduites par le Président Luc LACOSTE au sein du Conseil d'administration de l'ERL, nous permettent de dialoguer régulièrement avec les plus hautes instances de notre sport. Ainsi, portons-nous actuellement, et à la demande de l'IRL, le dossier Coupe du Monde 2025. Une délégation mixte (IRL, et Fédération) sera reçue au Ministère des Sports le 2 juin.

2. Juridique et réglementation

- Convention avec le lycée Paul Sabatier ---> Pôle Espoir

La convention en cours de signature fait état dans son corps principal de la délégation de gestion accordée à la Ligue Occitanie pour le Pôle Espoir de Carcassonne.

Nonobstant cette délégation, son rattachement à la filière du haut niveau est explicitement précisé. Une annexe détaille les conditions spécifiques de fonctionnement du Pôle.

- Charte de l'Elu fédéral

Cf. document annexé.

Proposition adoptée

19 pour 0 abstention 0 contre

- Règlements saisonniers : organisation, timing ...etc.

Dès le retour des enquêtes diverses adressées aux clubs, et les conditions d'engagements et de licence arrêtées, la commission spéciale de mise à jour des documents officiels sera mandatée pour l'écriture des règlements généraux, saisonniers, financiers, et disciplinaires.

La date limite de publication est fixée au samedi 17 juillet

Proposition adoptée

19 pour 0 abstention 0 contre

3. Formation

- Point à propos des offres multiples et concurrentes pour BPJEPS et Académies

Rendez-vous est pris avec le CFA des Métiers du sport du département de l'Aude, basé à Carcassonne, pour envisager les process de formation (BPJEPS...etc.). L'organisme privé de formation « Boss » n'est pas retenu.

Proposition adoptée

19 pour 0 abstention 0 contre

- Organisation de la Formation 2021-2022 avec les territoires

Conformément au projet de redéploiement porté par la Fédération, et dans le cadre des prérogatives rendues aux territoires, une articulation de la formation est proposée par Monsieur Robert COUSTY, Président de la Commission Nationale de la Technique et de la Formation. Cf . document joint.

L'INF restera organisme compétent pour les inscriptions et les engagements.

Proposition adoptée

19 pour 0 abstention 0 contre

- Articulation de la formation avec les Pôles espoirs et le Pôle France
Cf. document R. COUSTY joint.

Proposition adoptée
19 pour 0 abstention 0 contre

- Alzonne
Le Président Luc LACOSTE précise les attendus et demande une présentation par M Francis DUTHIL et PEDRAZZANI de leurs démarches d'évaluation prospective des besoins. Une réunion avec les collectivités territoriales est envisagée fin juin.

4. Finances

- Point sur les finances
Présentation est faite par le trésorier des comptes de la fédération à date et du prévisionnel au 30.6.2021. l'équilibre des comptes est attendu malgré la pandémie ce qui souligne la bonne gestion de la fédération. Cette bonne gestion devrait permettre de faire des propositions au clubs pour les engagements de la saison prochaine. Les hypothèses sont évaluées et présentées au Comité
Par ailleurs sont présentées des scénarii de réduction du prix des licences pour la saison 2021-2022.
Pouvoir est donné au Président pour présenter aux clubs l'ensemble des modalités concernant les engagements de la saison 21/22 avant la fin juin 2021.
Présentation est faite également du budget de la préparation des équipes de France pour la coupe du monde.
Le budget est adopté

Proposition adoptée
19 pour 0 abstention 0 contre

- TECH XIII
La fédération sera détentrice de toutes les licences d'exploitation et de formation. Les clubs verseront une redevance mensuelle d'exploitation du logiciel d'analyse et de formation estimée aujourd'hui à 64.4 € x 10 mois. Un « opérateur d'analyse vidéo » devra être désigné par les clubs d'élite 1 et 2. Cette personne sera formée régulièrement et participera à des regroupements fédéraux organisés par la Commission Nationale de la Technique et de la Formation.
L'idée portée par cette décision est de permettre une évolution technique de notre sport et une traduction de « ses constituants » en objets de formation adaptés aux diverses catégories, « des tous petits » aux « plus chevronnés ». Cf. document joint.

Proposition adoptée
19 pour 0 abstention 0 contre

5. Sportif et vie fédérale

- Assurances

Après une année d'inactivité sportive à l'exception de l'élite 1, les tarifs proposés par la société qui nous couvrait jusqu'alors ont été jugés trop élevés. Notre courtier nous a fait une proposition plus avantageuse. Cette proposition est présentée au Comité.

Proposition adoptée

19 pour 0 abstention 0 contre

- Préparation de la Coupe du Monde

Un calendrier de stages a été arrêté et présenté pour chaque équipe de France qui participera à la Coupe du Monde en Angleterre. L'effort de préparation est important. Un des enjeux étant un déploiement de ses stages sur l'ensemble du territoire national, avec un maximum de prise en charge par les collectivités territoriales.

Aujourd'hui, un partenariat avec le Conseil départemental de la Gironde est en cours de signature.

Proposition adoptée

19 pour 0 abstention 0 contre

- Championnats Nationale et Fédérale 2021-2022 : calendriers, démarrage, formules...

Monsieur Frédéric BALDY présente au Comité Directeur le canevas des divisions et compétitions pour la prochaine saison. Ces propositions seront adressées aux clubs avec un questionnaire d'engagement.

Proposition adoptée

19 pour 0 abstention 0 contre

- Commissions de discipline LER

Un appel à candidatures sera fait dans les prochaines semaines pour désigner deux membres supplémentaires.

- Commissions nationale de discipline

Un appel à candidatures sera fait dans les prochaines semaines pour désigner les cinq membres.

- Commission supérieure d'appel

Un appel à candidatures sera fait pour en désigner les trois membres.

- Avancée des travaux des commissions

Se rapporter aux comptes rendus publiés sur le site de la Fédération.

- Elections territoriales --> Comités et Ligues

Un point est fait. Nous constatons toujours la carence de constitution du Comité de Lot et Garonne et de la Ligue d'Aquitaine.

- Préparation des phases finales et de la Finale du Championnat

Les instructions officielles (organisation des rencontres et financières) sont adressées aux clubs après adoption des tableaux. Cf. document joint.

Proposition adoptée

19 pour 0 abstention 0 contre

- Point sur les Montées de Nationale en Elite 2 et montée d'Elite 2 en Elite 1
 - Tableau prévisionnel de Elite 1 et Elite 2 la saison prochaine

La commission LER présente les résultats de ses travaux. Les clubs ont encore besoin de temps pour décider après cette longue période d'inactivité.

6. Questions diverses

- Produit TV
- Partenariats
- Pass'sports CNOSF
- Mise à disposition de CTS pour les fédérations par le Ministère

Seconde partie du jeudi 27 mai 2021

1. Organigramme de la FFRXIII

- Modification, sur proposition du Président, par élection d'un second Vice-Président en la personne de Patrick PEDRAZZANI

Proposition adoptée
19 pour 0 abstention 0 contre

- La démission de Mme Magalie DOMART de la Présidence de la CCA à compter de la fin de la saison est acceptée.
- Modification du bureau exécutif

Suivant la proposition faite le samedi 22 mai, la nouvelle composition du Bureau exécutif est mise au vote dans la forme suivante :

Luc LACOSTE - Gilles ESTAY - Patrick PEDRAZZANI - Dominique BALOUP - Francis DUTHIL - Jean GUILHEM - Anne Marie VAN KLAVEREN - Laurence BIVILLE - Jean François CAGNAC

Proposition adoptée
18 pour 1 abstention 0 contre

- ### 2. « Affaire » du stage de présélection de Montpellier et rappel des principes républicains
- Adoption du texte élaboré par le conseil d'éthique et de déontologie du Rugby à Treize.

Présentation du texte rédigé à la demande du Président Luc LACOSTE par les membres installés du Comité d'Ethique et de Déontologie de la Fédération Française de Rugby à Treize. Le secrétaire général donne lecture d'un récépissé de plainte contre « X » qu'il a déposée le lundi 31 mai au nom de la Fédération.

Texte adopté
16 pour 0 abstention 3 contre

3. Club France

- La question concernant des difficultés de fonctionnement au sein de l'encadrement de l'équipe de France féminine est abordée.

A la demande du Président il a été mise en place une mission du responsable du Haut niveau et du DTN auprès de l'encadrement de l'équipe de France féminine. M. Jacques PLA fait état de son rapport. A la suite de celui-ci, est mis au vote la résolution suivante :

L'entraîneur principal M. Vincent BALOUP est conforté dans sa mission, avec pleine responsabilité sur la constitution de son staff. Il est mis fin à la mission de Mme Lise M'FOUDI en qualité de manager de cette équipe.

Résolution adoptée

14 pour

2 abstentions

3 contre

4. Phases finales :

- Accord de principe pour attribuer 100 invitations aux clubs qualifiés pour les barrages et les demi-finales.
- Organisation de la Finale à Toulouse.

La Fédération s'appuiera sur l'ingénierie de Toulouse Olympique (TO) pour l'organisation de cette rencontre au stade des Sept Deniers à Toulouse. Un groupe de travail met actuellement en forme un document de pilotage de l'évènement.

Celui-ci sera adressé dès sa résolution à l'ensemble des membres du Comité Directeur.

137

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY À XIII

CHARTÉ ETHIQUE DES MEMBRES
DU COMITE DIRECTEUR



Proposition de charte à soumettre au Conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération Française de Rugby à Treize.

Présentation au
Comité Directeur du samedi 22 mai 2021

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les Elus de la Fédération Française de Rugby à Treize ont une « responsabilité morale ».

Il se doivent d'être exemplaires dans leurs attitudes et dans leurs engagements, dans l'exercice de leurs fonctions comme dans leur vie de citoyen.

Ils ont obligation de respecter l'Éthique et les Valeurs de la Fédération Française de Rugby à Treize, son image et sa réputation. Quel que soit le poste occupé, les Elus agissent dans le respect des règles fédérales.

Les Elus adhèrent aux valeurs morales de la Fédération Française de Rugby à Treize qu'ils s'engagent à promouvoir dans l'exercice de leur mandat.

A tous les niveaux et bien sûr au plus haut niveau, davantage exposé, les Elus doivent avoir particulièrement conscience de l'image qu'ils présentent.

Leur comportement a valeur d'exemple, aussi bien de manière positive que négative. Ce comportement se doit en conséquence d'être irréprochable.

LES ENGAGEMENTS DES ÉLUS

Dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs missions il convient pour les élus de la Fédération Française de Rugby à Treize :

- D'être exemplaires,
- De faire preuve de transparence et d'être démocrates,
- D'être impartiaux, dignes, honnêtes et intègres,
- De rester mesurés dans leur attitude en adoptant un comportement courtois et respectueux,
- De poursuivre le seul intérêt général de la Fédération Française de Rugby à Treize, à l'exclusion de tout intérêt qui pourrait être personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier, notamment concernant les appréciations politiques ou religieuses personnelles,
- De rejeter toute forme de tricherie et de manipulation,
- De lutter contre toute forme de discrimination,
- De prévenir ou de faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts,
- De se mettre en retrait lorsque les intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises au Comité Directeur,
- De ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à disposition pour l'exercice du mandat,
- De ne pas jeter le discrédit et porter atteinte à la réputation de la Fédération Française de Rugby à Treize et de ses membres,
- De ne pas divulguer des informations relatives au fonctionnement de la Fédération Française de Rugby à Treize de nature à lui porter préjudice, ni les informations concernant des personnes dont ils ont connaissance dans le cadre de leurs fonctions.

Note d'information : destinataires membres du comité directeur de la FFR

CR. Réunion de la Commission nationale de la Technique et Formation :

18 mai 2021/ Creps Toulouse

Présents : Dominique Baloup secrétaire général, Pla Jacques DTN, Audrey Zitter CTN, André Janzac Président comité HG, Robert Cousty Président CNTF

-Points de l'ODJ :

- 1-Objectifs et structuration de la CNTF
- 2-Bilan d'étape plan de formation 2020/2021
- 3-Prospective plan de formation 2021/2022
- 4-Coordination et formation continue des cadres intervenant dans les pôles et le haut niveau
- 5-Réactualisation de la documentation formation à destination des éducateurs et entraîneurs
- 6-Axes à approfondir : féminisation, sport santé, convention UFR Staps, rénovation du CQP

1- objectifs et structuration de la CNTF

- 1-Accompagner le **développement de la pratique treiziste** (aspects quantitatifs et qualitatifs)
- 2-Accompagner le **développement des compétences** professionnelles des cadres intervenants dans les structures de haut niveau (pôles France et pôles espoirs, staffs équipe de France)
- 3-**La CNTF est structurée en 3 entités** : sous-commission formation /développement (niveau national et niveau régional), sous-commission optimisation des compétences et pôles, sous-commission formation et observatoire du jeu (niveau national)

2-Bilan d'étape du plan de formation 2020/2021

La pandémie COVID a perturbé la gestion des formations engagées. La sortie progressive des contraintes sanitaires permet d'envisager de **terminer le projet de formation 2020/2021** pour fin juin , début juillet. Certaines évaluations risquent d'être reportées en septembre.

-environ **140 personnes** pour la formation éducateur, **55** pour la formation entraîneur fédéral, **8** personnes pour l'entraîneur performance

-un noyau important de formations éducateurs (12 formations), environ 4 formations entraîneur fédéral , 1 formation entraîneur performance , 1 formation CQP ,1 formation Vita XIII

Le nombre de stagiaires qui entrent en formation sur les diplômes fédéraux est essentiellement dépendant :

- de la **dynamique de croissance qui existe au niveau des clubs, des comités et de ligues** .
- de l'**ouverture du Rugby XIII** vers de nouveaux secteurs de pratiques à potentiel de développement (par exemple scolaires, féminines, XIII fauteuil, sport santé....etc)
- de la perception par les futurs « encadrants bénévoles » que la formation n'est pas seulement une contrainte juridique mais bel et bien une valorisation des compétences permettant une réponse plus pertinente et efficace aux besoins des publics (**attractivité des pratiques d'encadrement**)

Diplômes d'état : Une analyse du devenir des diplômés d'état rugby XIII serait à faire.
Quelles analyse prospective de la demande à venir sur ce niveau de diplômes? Voir évolution du CQP

3-Prospective : plan de formation 2021/2022

L' offre de formation et son organisation ne peut faire l'économie d'une réflexion stratégique collective et collaborative (voir action comité de l'Aude) menée au niveau des ligues et des comités (rôle de la commission régionale) réflexion visant à articuler fortement les choix de développement et l'offre diversifiée de formation

-Travail de conception du projet de formation 2021/2022 : au cours du dernier trimestre 2021

-**Rassemblement des présidents ligue et comités (19/20 juin)** pour : une présentation du projet de formation, son organisation en 2 niveaux complémentaires 'national et locorégional. Organisation des champs de compétences.

-Mise en place des contrats d'objectifs intégrant la politique de formation

-**Importance stratégique** de la commission régionale de la technique et de la formation chargée d'analyser au plus près des territoires les opportunités de formation à mettre en œuvre.

-**Réaffirmation du rôle de l'INF de Carcassonne** dans le soutien logistique aux ligues et comités (gestion ds inscriptions, gestion financière.....règles de redistribution avec les ligues et comités)

-**Implication de la DTN et des CTN** comme ressources aidant à la mise en place et à l'animation des CRFD autour d'un élu référent .Gestion des ressources humaines impliquées dans le dispositif (DTN, CTN, ATD) et construction d'équipes formateurs mises à la disposition des ligues et comités (voir lettres de missions)

-**Politique de conventionnement** avec des organismes institutionnels, convention avec les UFR Staps, Convention avec le CFA de Carcassonne....etc

-Les rapports qui s'établissent entre la **fédération et les UFR staps** (voir les conventions en cours Bordeaux/Toulouse) sont à considérer comme des ouvertures pertinentes de notre dispositif de formation.

4-Coordination et formation continue des cadres au sein des pôles et du haut niveau

-Harmoniser les projets mis en œuvre au sein des pôles, coordonner les pratiques d'entraînement développées au niveau des pôles

-Accompagner l'évolution des compétences professionnelles des cadres : projet de formation continue, mise en place de séminaires de suivi de projets.

-Le recrutement au sein des pôles : quels sont les pré requis pour pouvoir s'inscrire aux tests d'entrée ? Quelle politique d'ouverture ?

-le rôle de l'**observatoire du jeu et du haut niveau** : conséquences au niveau du dispositif de formation des cadres et des joueurs

.../..

--nécessité de renouer avec la **tradition des « colloques nationaux »** ouverts aux cadres entraîneurs, aux encadrants médicaux.....etc

5-Projet de réactualisation des ressources documentaires

Le dispositif de formation doit réactualiser les ressources documentaires mises à disposition des éducateurs et entraîneurs. (travail en partenariat avec la commission jeune pour la documentation vers les écoles de rugby, travail en partenariat avec la commission médicale et haut niveau pour la documentation en direction des entraîneurs fédéraux et performance)

6-Axes à approfondir:

-le développement du **secteur féminin** : affirmer au travers d'un cadre national l'importance stratégique du développement du secteur féminin (appui sur les structures déjà impliquées dans le treize féminin , rendre attractif le diplôme d'entraîneur pour les filles, **favoriser l'entrée de filles au sein des pôles**, intégrer cet objectif dans le cadre du plan sportif fédéral PSF, communiquer sur cet objectif au niveau du site de la fédération)

développement du **Vita XIII** : le secteur sport santé offre des opportunités de développement et d'employabilité (temps partiel)

Prendre appui sur les structures (comité et ligue) ayant déjà une pratique sur le secteur pour construire un réseau national de formation (voir Haute Garonne, ligue Aura, ligue Aquitaine, ligue Ile de France)

Nécessité d'un **onglet de présentation** de cette pratique de formation au niveau du site internet de la fédération

- **mis en place d'un groupe de travail sur la réforme du CQP** : actualiser le diplôme actuel pour l'adapter au nouvelles exigences réglementaires.

-l'ouverture de la préparation aux diplômes fédéraux à d'autres publics (revoir les pré requis pour entrer en formation)

Réunion commission formation/ R Cty / président de la commission

Le Secrétaire Général

Le 27 avril 2021

SG/BurEx/27-04-21

Compte-rendu du Bureau exécutif n° 6

Membres présents :

Pascale CHINAUD - Véronique PONS - Luc LACOSTE - Gilles ESTAY - Dominique BALOUP Gilles DUMAS

Membres Excusés :

Magalie DOMART- Patrick PEDRAZZANI - Francis DUTHIL

Le Bureau exécutif n°6 réuni en dématérialisé le mardi 27 avril 2021 à 19h00, a arrêté les décisions suivantes :

– **Commission de discipline de la LER**

Les cinq membres de la commission de discipline de la LER nous informent de leur démission par courrier en date du du 25 avril 2021 signé de Monsieur Guy SURREL (Cf. courrier joint).

Suite à la sollicitation faite aux Membres de la commission nationale de discipline réunis le lundi 26 avril à Carcassonne au siège administratif de la Fédération, le Bureau exécutif est appelé à statuer sur les candidatures de :

- Gilbert FACERIAS
- Alexandre FOISSEY
- Jean-Marc MESTRE

Compte tenu de l'absence d'incompatibilité du fait de l'absence de compétition hors « élite »1, les trois candidatures sont retenues.

La proposition est adoptée par

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Secrétaire Général entérine la nouvelle constitution de la commission de discipline de la LER, et la déclare compétente dès le mercredi 28 avril 2021.

En outre, il déclare que la commission dans sa nouvelle constitution sera pérenne pour les années à venir tant qu'elle ne sera pas dissoute de son fait ou par décision du Comité Directeur.

Un appel à candidature sera lancé dès le début du mois de mai pour deux membres complémentaires pour la commission de discipline de la LER, pour en porter l'effectif à cinq membres.

De même , un second appel à candidature sera lancé dès le début du mois de mai pour les cinq membres de la commission nationale de discipline qui doit de fait être reconstituée.

L'assemblée générale statutaire de juin sera informée comme il se doit de ces dispositions.

Dominique BALOUP



Dominique BALOUP

Secrétaire Général

Mobile : 06 81 31 01 22

Tél : 04 68 77 32 29

E-mail : d.baloup@ffr13.fr | www.ffr13.fr

Fédération Française de Rugby à XIII
46 Route Minervoise | 11000 Carcassonne



Communiqué officiel de la Fédération Française de Rugby à Treize

Fédération sportive délégataire exerçant des missions de service public, la Fédération Française de Rugby à XIII réaffirme son total engagement envers les principes et valeurs de la République, le principe de neutralité inhérent à toute pratique sportive et entend se conformer autant à l'esprit qu'à la lettre des textes en vigueur.

Ainsi, d'une part, en s'inspirant du principe de neutralité énoncé à l'article 50.2 de la Charte Olympique, les lieux de pratiques de rugby à XIII ne sauraient être le théâtre de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale.

Suivant d'autre part, les termes de la Charte d'Éthique et de Déontologie du CNOSF, tout acteur participant à une manifestation sportive ne peut être victime de discrimination en relation avec le sexe et le genre, l'apparence ou les capacités physiques, la condition sociale, les préférences et orientations sexuelles, ainsi qu'avec les convictions religieuses, philosophiques ou politiques.

Pour rappel, la discrimination est définie comme étant le traitement inégal et défavorable appliqué à certaines personnes en raison d'un critère prohibé par la loi à savoir, la race, l'origine, la langue, le nom, le sexe, l'apparence physique, l'appartenance à un mouvement philosophique, syndical, politique ou religieux.

Pour ces raisons, son Comité Directeur réuni le 26 mai 2021 a entendu clairement rappeler ces principes cardinaux et leur nécessaire application s'agissant des lieux de pratique du Rugby à treize ou de ses pratiques aménagées, qui ne sauraient en aucun cas fournir prétexte aussi bien aux manifestations politiques, par affichage ou propos, qu'aux expressions religieuses par port d'accessoire ou de tout signe ostentatoire. De même toute stigmatisation tenant aux inégalités socio-culturelles, attitudes et propos racistes ou xénophobes ne saurait être admise dans le cadre d'une activité sportive à l'opposé de tels comportements.